

## L'EXPÉRIENCE DE LA FRANCE DANS LE DOMAINE DES PÔLES/CLUSTERS ÉCONOMIQUES

### EXPERIENȚA FRANȚEI ÎN DOMENIUL POLILOR/CLUSTERELOR ECONOMICE

**MÎNZA Andreea-Anastasia, studentă, Specialitatea: EMREI**

Academia de Studii Economice din Moldova

Republica Moldova, Chișinău, str. Bănulescu-Bodoni 61, [www.ase.md](http://www.ase.md)

e-mail autor: [anastasia123minza@gmail.com](mailto:anastasia123minza@gmail.com)

**Rezumat:** În scopul adaptării la cerințele globalizării și al asigurării unei dezvoltări economice intense și durabile, economia Franceză s-a aventurat în introducerea unei noi politici industriale, realizarea aspirațiilor căreia a coincis cu crearea polilor de competitivitate în anul 2005. Polii de competitivitate sunt niște conglomerări de reprezentanți ai industriei, ai instituțiilor de cercetare, precum și ai autorităților locale sau regionale care, prin crearea sinergiilor și prin colaborare continuă, ating culmile eficienței economice. Polii francezi, pe lângă faptul că întrunesc toate aceste condiții, reprezintă niște clustere de clasă modernă, adaptați în totalitate tendinței actuale de dezvoltare inovațională. Ei au reușit să obțină multiple rezultate concrete în termeni de creștere economică, izbutind să contribuie la modernizarea economiei prin creșterea competitivității produselor, serviciilor și a muncii, membrii acestor asocieri dezvoltând cu succes avantajele competitive.

**Cuvinte cheie:** pol de competitivitate, cluster, avantaj competitiv, triplu helix, colaborare regională, inovație, cooperare.

**JEL CLASSIFICATION: B13, F63, L16, O19, O32, R12**

#### INTRODUCTION

Dans le processus de fonctionnement économique des pays du monde, une nouvelle tendance est le développement innovant. Les initiatives visant à former des partenariats de clusters se généralisent pour assurer la croissance du potentiel d'innovation des entreprises. L'expérience internationale montre que le système des clusters parvient à contribuer à la modernisation de l'économie en augmentant la compétitivité des produits de services et de main-d'œuvre, tandis que les membres de ces associations développent avec succès des avantages compétitifs.

Les objectifs de notre recherche sont : analyser en détail l'expérience de la France dans le domaine de la création de ces groupes industriels lucratifs, décrire succinctement les étapes franchies par les pôles de compétitivité pour atteindre un maximum de succès et, bien sûr, identifier ce qui les locaux leur succès économique.

Afin de couronner les recherches, nous nous sommes appuyés sur les méthodes de recherche suivantes : l'observation (revue de la littérature), l'analyse (critique objective) et la synthèse (tirage des conclusions).

#### CONTENU DE BASE

Le concept de «cluster économique» n'est pas nouveau, mais seulement un qui est redevenu courant. Ses racines sont identifiées comme « district industriel », dans les « Principes d'économie » d'A. Marshall (écrits en 1890, publiés en 1920) [1,p.268]. Selon Michael Porter et son papier « L'Avantage Compétitive de la Nation » (publié en 1990), outre le facteur de proximité, la réussite économique dépend de l'interaction complexe de facteurs regroupés dans ce qu'on appelait alors le « diamant de Porter » : conditions de demande, conditions de facteurs, les industries en amont et en aval, la stratégie, la structure et la concurrence de l'entreprise. [2,p.46]

Actuellement, les termes qui ont été imposés sont « cluster » et « pôle de compétitivité » (en France et en Belgique). Bien qu'à l'origine il y ait aucune différence entre les variantes anglo-saxonne et

française, cependant, elles ont tendance à être utilisées différemment, ce qui nécessite une délimitation conceptuelle de ces deux termes :

- Le terme « *cluster* » se réfère principalement aux concentrations géographiques industrielles, accompagnées des externalités positives décrites par la théorie Marshallienne ; donc l'accent est mis sur la proximité géographique ;
- Alors que le terme « *pôle de compétitivité* », désigne une concentration géographique de représentants de l'industrie (en particulier des PME), des organismes de Recherche et Développement et de formation (centres de recherche et universités), des autorités locales, régionales et centrales, réunis dans un modèle complexe de « triple hélice » (Etzkowitz), voire « quatre trèfles » (+ institution catalytique). Le paradigme du « Diamant de Porter » sert aussi comme fondement pour ce concept, dont l'idée principale et le but sont de générer des synergies et une collaboration dans des projets innovants, orientés vers un ou plusieurs marchés.

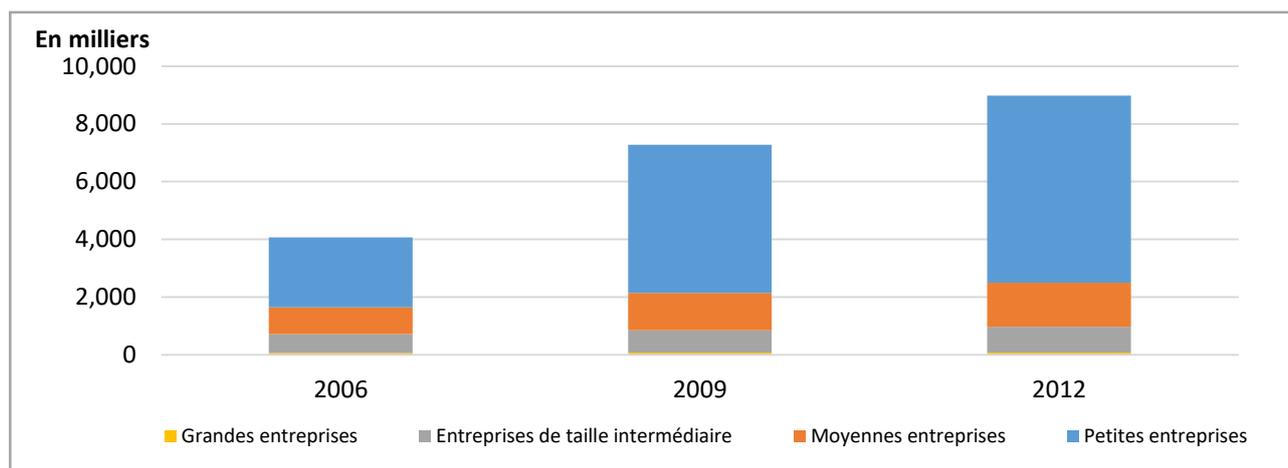
Si on analyse l'orientation de la France dans les années 60, on constate la présence d'une politique industrielle défavorable au développement, qui visait à éliminer les disparités entre les régions en évitant la concentration des pôles industriels dans les régions riches, mais en soutenant les régions pauvres.

Une initiative visant à soutenir la politique nationale du siècle dernier est apparue en 1988 sous la forme du programme de création de *SPL* (systèmes productifs locaux) - quelques agglomérations de PME, districts industriels créés selon le principe marshallien, unis pour surmonter les problèmes de leur petite taille. Les districts sont axés sur la production, concentrés principalement dans les secteurs à faible technologie, ne coopérant pas avec les centres de recherche et de qualification de la main-d'œuvre. En 2007, il y avait déjà 144 SPL et 82 étaient « émergents ». [3, p.160]

Un virage favorable a été pris avec la décision du *CIACT* (Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires) en décembre 2002 d'adopter une politique gouvernementale visant à améliorer les liens entre la recherche et l'industrie. Les premiers travaux sur cette politique ont eu lieu en 2004, la *DATAR* (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) promouvant la transition vers une économie d'innovation à travers les acteurs régionaux intéressés de la coopération intersectorielle. [4, p.185]

A travers la nouvelle politique industrielle lancée en 2004-2005 sous le nom de « France, puissance industrielle », l'objectif de créer un environnement favorable à l'investissement en R&D, d'accroître la compétitivité économique, d'améliorer la capacité d'innovation et d'augmenter le taux d'emploi a été identifié avec la création de pôles de compétitivité. « Même si le programme bénéficiera aux régions avec les pôles sélectionnés, l'objectif premier est d'aborder la performance des entreprises françaises et notamment de développer ou de renforcer la relation triple hélice entre entreprises, centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur à travers des projets communs » [4]. Les 103 clusters existants en 2005 ont été réévalués et 67 ont été sélectionnés au lieu de 10-15, avec un doublement respectif du budget. Dans le cas des pôles, l'inclusion de PE n'est pas une priorité; même si elles sont en nombre relativement restreint, les grandes entreprises exercent une influence considérable.

- En ce qui concerne la composition des pôles, environ 72% des membres sont des entreprises et, parmi celles-ci, près de 60% sont des PME, données pertinentes dans la figure ci-dessous. Elles représentent près de 80% du total des PME françaises. [3, p.160]



**Figure 1: Nombre d'entreprises membres des pôles .**

Source : Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI)

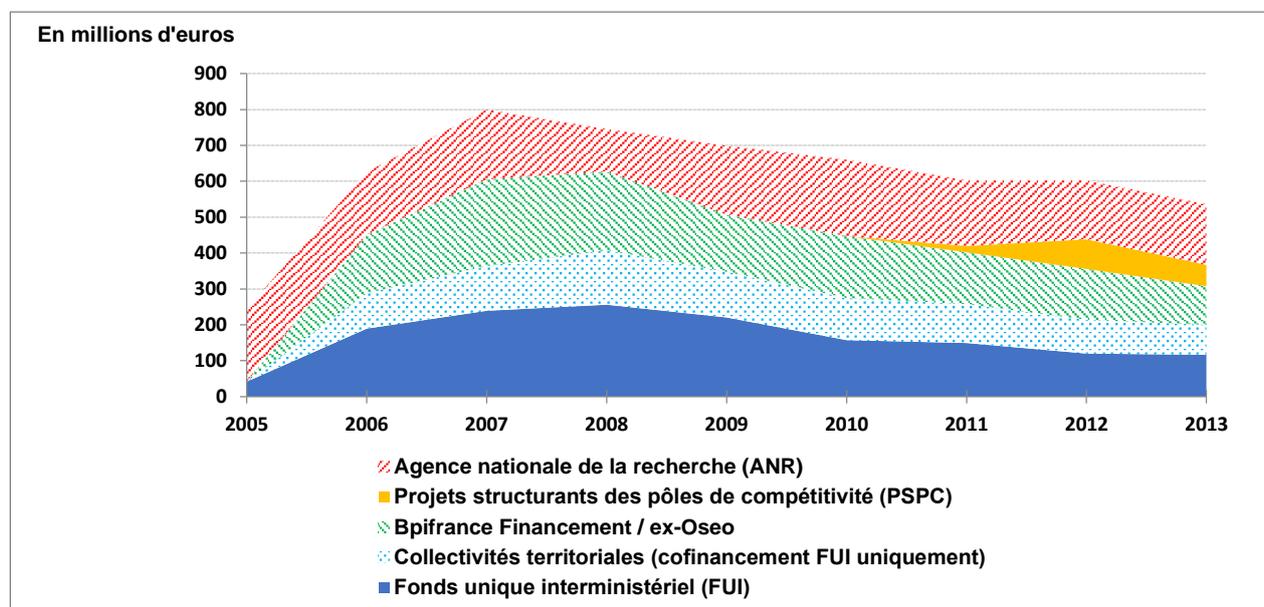
Actuellement en France il existe et opèrent 3 types de clusters, à savoir: les grappes d'entreprises (ou clusters d'entreprises), les clusters régionaux (territoires industriels) et les pôles de compétitivité :

- Les **grappes d'entreprises** (label initié par la DATAR, 2009), dérivant de l'ancien SPL, ne constituent pas un nouveau label mais une nouvelle catégorie de cluster. Principalement constituées de TPE/PME, elles intègrent aussi des acteurs de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences, de l'innovation et de la recherche. Contrairement aux pôles de compétitivité, leur objectif principal est le développement économique de leur secteur, tout en fournissant des services à leurs membres. Ils s'avèrent en outre plus spécialisées, grâce à leur activité consacrée dans un seul domaine, et de taille plus modeste que les pôles.
- Les **clusters régionaux** sont des réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent à une même filière. La création et l'entretien de ce système relationnel efficace est favorisé par la proximité et l'homogénéité culturelle, ce qui correspond en général à une entité régionale [6].

Ensuite, nous analyserons l'expérience de la France dans le domaine des pôles de compétitivité selon le critère du temps, en termes d'objectifs, de structure gouvernementale, de système de financement et de résultats / conclusions, en délimitant 4 phases d'évolution distinctes :

1. **La phase 1** (2005-2008) - « premières labellisations et la définition des principes de fonctionnement »
  - ✓ La définition des 4 critères pour étiquetage (stratégie, visibilité, partenariat, synergies) -> le processus de sélection des pôles conformément à une triple analyse -> l'attribution du label « pôle de compétitivité » à 67 pôles.
  - ✓ La structure de gouvernance est représentée par une entité juridique propre, une *association*, tenue d'accorder une place prépondérante aux acteurs industriels, scientifiques et académiques, qui dispose d'une équipe permanente avec un rôle déterminant pour faciliter le montage des projets entre les différents acteurs, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pôle.
  - ✓ Financement à hauteur de 1,5 milliards d'euros sur trois ans, entièrement pour des projets de R&D, effectués par FUI (fonds uniques interministériels), le principal instrument gouvernemental pour le support financier de l'état.
  - ✓ Après l'évaluation des 71 pôles existants en 2008, la conclusion est :
    - 39 pôles ayant atteint les objectifs de la politique des pôles (groupe 1) ;
    - 19 pôles ayant partiellement atteint les objectifs (groupe 2) ;
    - 13 pôles qui nécessitent une reconfiguration (groupe 3).
2. **La phase 2** (2009-2012) - « confirmation et renforcement de la politique des pôles »

- ✓ « ...*Pour ceux qui ont atteint leur objectif - nous avons décidé de confirmer leur label et de mettre en place des contrats de performance de trois ans* ».
- ✓ 3 axes de couverture prévus en plus du soutien aux projets de R&D: la nécessité d'un pilotage stratégique des pôles et la signature de «contrats de performance»; un recours important aux financements privés pour le développement de l'écosystème d'innovation et de croissance; le développement des projets structurants, notamment les plates-formes d'innovation (par FUI).
- ✓ 1,5 milliards d'euros (fournis par FUI) au lancement d'une deuxième phase, nommée "Pôles 2.0" ; autres fonds : *DIRECCTE*(développement au niveau territorial, régional) ; *ANR*(soutien des projets de recherche) ; Banque publique d'investissement(*BPI*), avec une contribution d'environ 2 milliards d'euros au financement des aides à l'innovation;; Programme d'Investissements d'Avenir (*PIA*) - soutien financier pour promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- ✓ CIADT a décidé de prolonger la deuxième phase d'une année plus ; la labellisation des 6 nouveaux « écotechs » et l'exclusion d'autrui 6 pôles ; le nombre reste 71.
- En analysant la figure 2, nous arrivons à la conclusion que le financement des projets de la deuxième étape restait à dépendre principalement des investissements publics, au détriment des investissements privés. Une réalisation importante est cependant d'ouvrir la voie à la mise en œuvre de projets structurants (34 plates-formes créées).



**Figure 2 : Principaux financements publics des projets labellisés par les pôles.**

Source : Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI).

3. **La phase 3** (2013-2018) « se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi »
  - ✓ Comme priorité e été définie l'évolution des pôles vers des véritables « usines à produits d'avenir » qui transforment les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché ;
  - ✓ L'Etat et les Régions exercent désormais un co-pilotage rénové, constitue de :
    - *Le comité de pilotage* (COPIL) est l'instance opérationnelle de gestion de la politique des pôles entre les représentants de l'Etat et ceux des Régions ;
    - *Le comité technique* (COTECH) est sa déclinaison technique ;
  - ✓ Une réalisation importante que j'ai remarquée est la mobilisation des fonds sur la base du *Pacte National pour la Croissance*; aussi l'attraction de nouveaux investissements de Business France.
4. **La phase 4** (2019-2022) - « une nouvelle dynamique pour les pôles de compétitivité ». [5]
  - ✓ Une nouvelle phase est démarrée grâce à l'efficacité des pôles, qui se positionnent, depuis bientôt 14 ans, comme l'un des piliers de la politique nationale d'innovation, en particulier au bénéfice des PME, dont la croissance et la compétitivité ont considérablement augmenté.

- ✓ L'Europe offre de multiples opportunités de collaboration et mondialisation, afin de parvenir à l'efficacité et à l'internationalisation des clusters (ex : l'initiative franco-allemande EUREKA-projets innovants transnationaux), par conséquent, une ambition européenne dans le cadre d'une « politique européenne des clusters » est définie comme la principale direction pour l'avenir [7].
- ✓ Le nombre actuel de pôles de compétitivité est de 53, avec la plus forte concentration en Ile-de-France et à l'Est. Ils ont réussi à devenir de véritables centres de développement et d'innovation, la mondialisation les marquant.

## CONCLUSION

Les clusters peuvent contribuer à la création d'une nouvelle vision en termes de politique économique de l'État, visant le renforcement des relations entre l'État, le secteur privé, le milieu universitaire et tous les acteurs intéressés par le bon fonctionnement de l'économie. Les pôles de compétitivité français répondent à toutes les caractéristiques d'un pôle innovant de classe mondiale, favorisant par excellence, la recherche et développement et les hautes technologies.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- [1] MARSHALL, A., *Principles of economics*, London: Macmillan, 1920, 754p.
- [2] MATEI, R.M., *Crearea polilor de competitivitate economică-un model sustenabil pentru obținerea avantajului competitiv*, Academia de Studii Economice din București, 2013
- [3] SCUTARU L., *International models and policies of successful clusters*, ECOFORUM : Volume 5, 2016
- [4] OECD, *Examens de l'OCDE sur l'innovation régionale vers les pôles d'activités dynamiques*, SourceOECD.org, 2007, 350p.
- [5] [www.competitivite.gouv.fr](http://www.competitivite.gouv.fr)
- [6] [www.franceclusters.fr](http://www.franceclusters.fr)
- [7] [www.clustercollaboration.eu](http://www.clustercollaboration.eu)

---

**Coordonator științific: BENEĂ-POPUȘOI Elina, dr., conf. univ.**  
Academia de Studii Economice din Moldova  
Republica Moldova, Chișinău, str. Bănulescu-Bodoni 61, [www.ase.md](http://www.ase.md)  
e-mail: [elina.benea-popusoi@ase.md](mailto:elina.benea-popusoi@ase.md)